



L'action "Lois et justice" proposée par l'Ifac retient un intérêt croissant auprès des établissements scolaires et des accueils de mineurs. Remarquées et soutenues par des collectivités locales et des services de l'État, ces interventions dynamiques, ludiques et participatives permettent aux enfants et aux jeunes, lors d'un temps privilégié, d'être sensibilisés à la justice et au droit. La justice est souvent perçue par les jeunes comme un cadre uniquement répressif. Il est alors important d'échanger pour comprendre le sens du droit, son utilité pour vivre ensemble, et son rôle protecteur des individus quel que soit l'âge, le niveau social ou l'origine. En stimulant la réflexion et l'échange, cette action vise à accompagner les publics vers des comportements citoyens propices à la vie en collectivité.

Public concerné

Action adaptée à partir de 6 ans.

Objectifs

- Inciter les jeunes à échanger sur la loi et à confronter leurs valeurs.
- Sensibiliser à la dimension protectrice de la loi.
- Faire prendre conscience des responsabilités de l'individu vis-à-vis de la société.
- Clarifier et approfondir les connaissances sur la justice et la loi.
- Comprendre le système judiciaire français et son fonctionnement.

Lieux de l'action

Les interventions sont organisées sur site, dans :

- Les établissements scolaires : écoles primaires (dans le cadre d'un projet avec l'enseignant ou des Nouvelles Activités Périscolaire), collèges, lycées...
- Les structures à caractère social : accueils de loisirs, accueils de jeunes, centres sociaux, maisons de quartier...

Thèmes abordés

- Les droits et devoirs fondamentaux,
- L'organisation de la justice,
- Les violences verbales, physiques, sexuelles,
- Le vol et le recel, le racket,
- La détention, la consommation et la vente de produits stupéfiants,
- Les incivilités,
- La propriété intellectuelle,
- Les sanctions pour mineurs.

Descriptif de l'action

L'intervention se compose de 3 modules de 2 heures environ :

Premier module

Cette première séquence du jeu de lois s'articule autour d'un jeu de plateau de questions / réponses et de défis en équipe. Le jeu, animé par un animateur généraliste du droit, permet de sensibiliser les jeunes à la loi, notamment en leur faisant prendre conscience de leurs manques et de leurs idées préconçues à travers les thèmes sélectionnés en fonction du public.

Deuxième module

À l'issue de la première séquence de réflexion et de jeu, l'intervention d'un spécialiste de la justice (avocat, juriste, assesseur, policier/gendarme...) est proposée pour répondre aux interrogations suscitées en s'appuyant des exemples issus de sa pratique. Cette séquence permet de formaliser et approfondir les thèmes abordés dans le premier module par le biais de méthodes participatives.

Module d'approfondissement libre

Plusieurs interventions sont possibles pour ce module, en fonction du public et des objectifs pédagogiques de la structure d'accueil. Animé par un animateur, ce module d'approfondissement clôture le jeu de lois en permettant aux jeunes de s'approprier les connaissances acquises de la loi. Exemples de module: saynètes, jeux de rôles, jeu de plateau renouvelé, intervention d'un autre professionnel (ex : un sociologue), visite d'un tribunal, simulation d'une audience, photo-langage sur le fonctionnement de la justice, les rôles et missions des acteurs de la justice...

